

**Assemblée Générale des sections de la
FEDERATION des VINS de BERGERAC et DURAS**

Lundi 27 juillet 2020 à 10h00 – Salle des fêtes - Monbazillac (24)

Compte-rendu.

*L'assemblée générale de la Fédération des Vins du Bergeracois est **ouverte à tous les déclarants de récolte à jour de leur cotisation**, sur la base de la récolte 2019 (dernière récolte connue dans sa totalité).*

L'émargement des adhérents présents ou représentés étant terminé, le président ouvre la séance à 10h20 et expose le défaut de quorum et clos la séance. En effet après décompte, la situation est la suivante :

Nombre d'inscrits (adhérents DR 2019) :

Sections	Opérateurs producteurs	Vinificateurs	Total des inscrits
Bergerac	536	9	545
Côtes de Duras	121	4	125
Monbazillac	136	3	139
Montravel	31	1	32
Pécharmant	47	1	48
Rosette	17	0	17
Saussignac	15	1	16
Périgord	146	5	151

Emargement :

Sections	Présents	Pouvoirs	Total des votants	Votants/inscrits
Bergerac	73	35	108	19.82%
Côtes de Duras	5	3	8	6.40%
Monbazillac	44	28	72	51.80%
Montravel	4	0	4	12.50%
Pécharmant	10	3	13	27.08%
Rosette	3	2	5	29.41%
Saussignac	2	1	3	18.75%
Périgord	16	5	21	13.90%

L'article 22 des statuts prévoit : « La section statue à la majorité des voix à condition que le tiers au moins des membres composants ladite section, soit présent ou représenté. A défaut, une nouvelle réunion de section est convoquée et délibère, quel que soit le nombre des présents ou représentés, et statue à la majorité des voix ».

*Compte-tenu de ces éléments, **comme le prévoit la convocation**, le Président prend la décision d'ouvrir une nouvelle assemblée générale à 10h30.*

Cette assemblée générale délibère, quel que soit le nombre des présents, sur le même ordre du jour. Il remercie l'ensemble des participants adhérents ainsi que les invités présents.

Deux accesseurs sont nommés :
Bénédicte BOSSELUT et Benoit BORDERIE.

Ordre du Jour :

- Adoption du compte rendu du 26 juillet 2019.
- Point technique sur les perspectives de récolte 2020, actualité INAO.
- Point sur la situation économique de la campagne en cours.
- Débat et vote des conditions de production 2020.
- Propositions de cotisations de l'ODG 2020/2021, vote.
- Renouvellement du tiers sortant des comités de section.
- Questions diverses.

Consignes et respect des gestes barrière COVID-19

- L'entrée à l'AG se fera par le hall d'accueil en limitant le nombre de personne (une fois émargé, les adhérents doivent s'installer dans la salle)
- Le port du masque obligatoire pour tous (sauf à la tribune pendant l'assemblée). La FVBD disposera de masques pour les adhérents qui ne seraient pas équipés.
- Un distributeur de gel hydroalcoolique à l'accueil, chaque visiteur devant se laver les mains en arrivant.
- Emargement avec le stylo personnel de chaque adhérent. La FVBD disposera de stylos pour les adhérents qui ne seraient pas équipés.
- Un sens de circulation doit être respecté (une entrée une sortie)
- Dans la salle, les sièges seront espacés d'environ 1 mètre pour respecter la distanciation nécessaire.
- Les fenêtres seront ouvertes pendant la réunion afin de créer une ventilation naturelle.

Résumé de l'AG :

Comme chaque année, l'ODG du Bergeracois a organisé l'Assemblée Générale des Sections pour établir une proposition de conditions de production pour la récolte 2020. Cette année la réunion s'est déroulée sous la présidence d'Éric CHADOURNE et a réuni environ 100 opérateurs de la région.

Le secrétariat de séance est assuré par le directeur de la FVBD, Pierre-Henri COUGNAUD.

1. Adoption du compte rendu du 26 juillet 2019

Adopté à l'unanimité.

2. Point technique

Rappel des productions précédentes. Voir tableau page suivante avec les récoltes 2016, 2017, 2018 et 2019 pour les AOC du bergeracois, les Côtes de Duras et pour l'IGP Périgord.

Le président présente la situation de la récolte 2020.

Le mois de **janvier** s'est caractérisé par des niveaux de précipitations se situant dans les normes de ces dix dernières années. En revanche, les températures moyennes furent supérieures de 2 à 3 ° C par rapport aux valeurs normales.

Le mois de **février**, exceptionnellement doux, a présenté des températures nettement supérieures aux valeurs normales. Les hauteurs de pluies ont été quant à elles conformes aux valeurs moyennes.

Le mois de **mars** fut doux et pluvieux. Les précipitations se sont situées au-dessus des moyennes historiques, mais il convient de noter que la quasi-totalité des précipitations sont intervenues au cours de la première quinzaine du mois. Les températures moyennes étaient légèrement au-dessus des moyennes normales avec cependant une période plus froide du 26 au 31 mars avec des gelées nocturnes les 26 et 27 mars.

Le mois d'**avril** s'est caractérisé par des températures supérieures en moyenne de 2°C aux normales. Les pluviométries ont été supérieures aux moyennes historiques à l'exception des stations de Monbazillac et Creysse. Ces différences de niveaux de précipitations entre les stations correspondent aux caractères orageux des pluies. Les épisodes pluvieux se sont concentrés sur les périodes allant du 17 au 21 avril et du 27 au 30 avril.

Au cours du mois de **mai**, les précipitations ont été supérieures aux valeurs moyennes sur l'ensemble du territoire avec un gradient d'Ouest en Est : les cumuls ont été plus importants sur les stations les plus à l'Ouest. Trois passages pluvieux brefs entrecoupés par des périodes sèches ont apporté la plus grosse part des précipitations. Le 01 et 02 mai avec des cumuls de 30 mm (Boisse-Bergerac) à 40 mm (Saint Julien), le 10 mai avec de 27 mm à Creysse à 40 mm (Saussignac – Villefranche de Lonchat) et le 13 mai avec de 13 mm (Boisse) à 20 mm (Bergerac-Monbazillac). Pour les températures, le mois de Mai a été globalement chaud avec des valeurs moyennes supérieures aux normales de 2°C suivant les stations.

Le mois de **juin** s'est caractérisé par des températures moyennes en dessous des valeurs historiques sur l'ensemble des secteurs, cette période de fraîcheur a été marquée entre le 04 et 19 juin. Au niveau des précipitations, les cumuls sont très hétérogènes en raison des différents épisodes pluvio-orageux. Ils sont globalement supérieurs aux valeurs historiques à l'exception de Saint Julien d'Eymet où les pluies ont été plus faibles que les normales.

Le mois de **juillet** s'est caractérisé par des températures supérieures aux normales et un temps sec. Le déficit de précipitation sur ce mois a été très important.

Ces précipitations sont inhabituelles, et très largement supérieures aux précipitations historiques pour la station de Monbazillac.

Faits marquants

- **Episodes de gelées du 26 et 27 mars.** Localement, on a noté des bourgeons dans le coton, brûlés. Dans certains contextes, les dégâts des parcelles gelées peuvent être estimés jusqu'à 30%.

Relevées des données du 26 mars :

- 0.3 °C au Pôle viticole

1° à Villefranche de Lonchat

1.5°C à Monbazillac (plateau)

3° C à Boisse

Relevées des données du 27 mars :

Villefranche de Lonchat - 1,5 C à 6 h avec températures négatives de 3 h à 7 h

1,1 C à 6 h Monbazillac

0,6 C à 4 h Boisse

-1,3 C à 6 h et températures négatives de 3 à 7 h au Pôle viticole

- **Vendredi 17 avril en fin d'après-midi, 2 orages de grêle violents** ont occasionné des dégâts dans l'ouest du vignoble Bergeracois. Le premier a suivi un couloir Sud-Ouest-Nord-Est depuis la Gironde jusqu'en Dordogne (axe Saint Seurin de Prats-Saint Méard de Gurçon). Les dégâts sont variables, de quelques impacts à localement très importants, entre 80% et 100% de destruction. Les dégâts les plus significatifs ont été relevés sur des secteurs de Montravel, la commune de Saint Méard de Gurçon étant la plus touchée. Un second orage a sévi légèrement plus à l'Est plus tard dans la soirée en passant par Saint Pierre d'Eyraud. Les dégâts signalés ont été moins significatifs.
- **Samedi 25 avril, un nouvel épisode d'orage de grêle violent** a causé de nombreux dégâts sur le sud Bergeracois, notamment les communes de Mescoules, Saint Julien d'Eymet, Singleyrac, Sigoulès, et au nord de la commune de Bergerac, à Prigonrieux et à Lembras. Des pertes de récoltes jusqu'à 70% ont été observées.
- Des averses de **grêle très localisées** se sont produites le **8 et 9 juin, sans occasionner de dégâts majeurs.**

Bilan phénologique

Historiquement, la date moyenne de **débourrement** (50% des bourgeons au stade B) sur le bergeracois se situe autour du 10 avril. Cette année, à la date du **25 mars**, le stade moyen correspondait au stade C 05- « Pointe verte ».

Le débourrement a été régulier avec peu de phénomènes de fenêtres. Au **29 avril**, le stade moyen était **F12 (Grappes visibles, 5-6 feuilles étalées)**.

Au **19 mai**, l'observation **des premières fleurs** se généralisait.

Début juillet, la moyenne des parcelles de vigne était de plus de 15 jours d'avance par rapport à 2019.

Au **16 juillet**, les **premières baies vérees (stade L 34) s'observaient** sur des parcelles précoces de Malbec et de Merlot sur l'ensemble des secteurs du vignoble. Au 22 juillet l'observation des premières baies vérees se généralisait sur l'ensemble du vignoble.

Déclarations de revendication bergeracois

	2016			2017		
	Nbre DREV	Superficies	Volume	Nbre DREV	Superficies	Volume
BERGERAC SEC	210	924.7715	58242.16	188	1063.3609	30497.14
BERGERAC ROSE	203	788.7531	44621.33	181	1173.326	36999.78
BERGERAC ROUGE	360	4219.942	238646.78	311	3921.7718	118801.64
COTES BERGERAC BLANC	187	1313.3692	67581.82	145	1250.763	40021.88
CBB issus du coef. K			2190.04			118.12
COTES BERGERAC ROUGE	42	115.6221	4658.55	29	79.5501	2258.03
MONTRAVEL	27	85.0691	4458.07	24	88.3012	3209.6
COTES MONTRAVEL	16	35.8709	1720.04	9	37.0227	757.5
HAUT MONTRAVEL	3	3.3621	82.50	2	2.7334	54
MONTRAVEL ROUGE	15	24.281	1150.58	11	21.8166	604.5
PECHARMANT	35	403.765	19744.98	32	382.2698	3848.46
ROSETTE	17	44.0232	1931.00	14	35.5441	226.5
SAUSSIGNAC	13	28.7613	546.95	7	20.2301	307.5
MONBAZILLAC	100	2239.3994	65176.89	92	2151.6037	43881.59
MONBAZILLAC SGN	12	60.0457	1518.00	9	73.7607	832.2
SOUS-TOTAL AOC BERGERAC		10 287,0356	512 269,69		10 302,0541	282 418,44

Récolte 2018 - Bergeracois

	DREV 2018				
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
BERGERAC SEC	885,3061	215	49237,51	55,62	67+10(VCI)
BERGERAC ROSE	956,8739	198	52458,51	54,82	62+10(VSI)
BERGERAC ROUGE	3915,5579	328	187863,21	47,98	60+8 (VCI)
COTES BERGERAC BLANC	1281,0055	189	64487,44	50,34	55+8 (VCI)
CBB issus du coef. K			2087,1		
COTES BERGERAC ROUGE	107,8391	37	4200,59	38,95	50
MONTRAVEL	67,5151	23	3311,69	49,05	64
COTES MONTRAVEL	29,0812	14	1278,68	43,97	52
HAUT MONTRAVEL	2,2963	2	44	19,16	25
MONTRAVEL ROUGE	22,3165	12	899,24	40,29	50
PECHARMANT	417,7061	35	19657,75	47,06	54
ROSETTE	43,7768	16	1351,3	30,87	50+5(VCI)
SAUSSIGNAC	32,8837	20	629,6	19,15	25
MONBAZILLAC	2286,0559	95	66409,22	29,05	30+3 (VCI)
MONBAZILLAC SGN	75,9655	11	1594,92	21,00	30+3 (VCI)
SOUS-TOTAL AOC BERGERAC	10 124,1796		455 510,76		

Récolte 2019 - Bergeracois

	DREV 2019				
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
BERGERAC SEC	1039,6239	208	48090,23	46,26	67+10(VCI)
BERGERAC ROSE	1004,7536	189	46103,34	45,89	64
BERGERAC ROUGE	3747,8439	313	147715,59	39,41	60+8 (VCI)
COTES BERGERAC BLANC	1162,0446	156	50962,7	43,86	55+8 (VCI)
CBB issus du coef. K			762,36		
COTES BERGERAC ROUGE	115,1376	41	3854,99	33,48	50
MONTRAVEL	79,9579	25	3341,21	41,79	64
COTES MONTRAVEL	31,9518	13	1197,19	37,47	52
HAUT MONTRAVEL	0,9015	2	3,5	3,88	25
MONTRAVEL ROUGE	22,2302	13	752,76	33,86	50
PECHARMANT	438,1445	36	16788,3	38,32	50+4 (VCI)
ROSETTE	39,19	17	1318,75	33,65	50+5 (VCI)
SAUSSIGNAC	23,8229	12	430,29	18,06	25
MONBAZILLAC	2239,6704	91	61611,37	27,51	30+3 (VCI)
MONBAZILLAC SGN	71,0817	13	1574,29	22,15	30+3 (VCI)
SOUS-TOTAL AOC BERGERAC	10 016,3544		384 506,87		

Déclarations de revendication Côtes de Duras

	2016			2017		
	Nbre DREV	Superficies	Volume	Nbre DREV	Superficies	Volume
COTES DE DURAS BLANC SEC	43	428,2737	25453,19	39	540,714	21044,27
COTES DE DURAS BLANC MOELLEUX	13	22,4556	1022,33	13	19,5198	610,25
COTES DE DURAS ROUGE	49	611,6052	37675,68	48	720,2684	37594,8
COTES DE DURAS ROSE	24	174,7805	10018,56	23	205,0965	8324,75
SOUS-TOTAL AOC DURAS		1 237,1150	74 169,76		1 485,5987	67 574,07

	2018				
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
COTES DE DURAS BLANC SEC	416,0979	37	23798,22	57,19	66+6 (VCI)
COTES DE DURAS BLANC MOELLEUX	30,2272	12	1531	50,65	55
COTES DE DURAS ROUGE	702,9036	46	37266,48	53,02	60+6 (VCI)
COTES DE DURAS ROSE	137,5885	23	7809	56,76	66
SOUS-TOTAL AOC DURAS	1 286,8172		70 404,70		

Déclarations de revendication Côtes de Duras - 2019

	DREV 2019				
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
COTES DE DURAS BLANC SEC	499,2182	34	27656,26	55,40	66+6 (VCI)
COTES DE DURAS BLANC MOELLEUX	28,9058	10	1328	45,94	55
COTES DE DURAS ROUGE	714,976	41	37310,51	52,18	60+6 (VCI)
COTES DE DURAS ROSE	178,3582	21	10381,5	58,21	66
SOUS-TOTAL AOC DURAS	1 421,4582		76 676,27		

Déclarations de revendication IGP Périgord

	2016			2017		
	Nbre DREV	Superficies	Volume	Nbre DREV	Superficies	Volume
IGP PERIGORD BLANC	35	59,2991	5027,08	29	87,0846	3366,32
IGP PERIGORD ROSE	24	46,8552	4180,65	23	81,742	2685,66
IGP PERIGORD ROUGE	43	224,0049	19595,29	34	120,0261	4910,60
SOUS-TOTAL IGP		330,1592	28 803,02		288,8527	10 962,58

	2018				
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
IGP PERIGORD BLANC	75,0294	43	6272,36	83,60	120,00
IGP PERIGORD ROSE	51,0677	31	4272,82	83,67	120,00
IGP PERIGORD ROUGE	238,139	57	15835,16	66,50	120,00
SOUS-TOTAL IGP	364,2361		26 380,34		

Déclarations de revendication IGP Périgord - 2019

	DREV 2019				
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
IGP PERIGORD BLANC	83,7307	44	4211,72	50,30	120,00
IGP PERIGORD ROSE	94,9957	36	5633,33	59,30	120,00
IGP PERIGORD ROUGE	235,854	54	10739,66	45,54	120,00
SOUS-TOTAL IGP	414,5804		20 584,71		

Pour info VSIG et IGP Atlantique

VSIG 2018			
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES
VSIG BLANC	285,6708	119	16806,62
VSIG ROSE	121,3688	73	6685,77
VSIG ROUGE	214,4635	93	16545,27
SOUS-TOTAL VSIG	621,5031		40 037,66

IGP Atlantique 2018					
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES	RDT/Ha	rdt autorisés
ATLANTIQUE BLANC	164,1104	8	17379,50	105,90	120,00
ATLANTIQUE ROUGE	156,9020	10	16306,00	103,92	120,00
ATLANTIQUE ROSE	84,3152	9	9180,50	108,88	120,00
SOUS-TOTAL VSIG	405,3276		42 866,00		

Pour info VSIG et IGP Atlantique

DREV 2019					
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES		
VSIG BLANC	303,5636	130	14688,05		
VSIG ROSE	102,1433	70	5605,28		
VSIG ROUGE	271,6913	100	13611,94		
SOUS-TOTAL VSIG	677,3982		33 905,27		

IGP Atlantique 2019					
	SUPERFICIES	nbre de DREV	VOLUMES		
ATLANTIQUE BLANC	94,6163	50	7816,16		
ATLANTIQUE ROUGE	77,0239	13	7167,5		
ATLANTIQUE ROSE	62,8286	38	3659,16		
SOUS-TOTAL VSIG	234,4688		18642,82		

Rappel des cahiers des charges

Appellations	Cahiers des charges en vigueur				
	Rendements		Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen	TAV total maxi si enrichissement
	base	butoir	valeurs des cahiers des charges		
Bergerac sec	67	77	170	10,5	13
Bergerac rosé	62	72	170	10,5	13
Bergerac rouge	60	68	189	11	13,5
Côtes de Bergerac rouge	50	60	198	11,5	14,5
Côtes de Bergerac Blanc	55	66	187	11,5 (11)	14,5
Côtes de Duras sec	60	64/72 (5)	170	10,5	13
Côtes de Duras rosé	55	66	180	10,5	13
Côtes de Duras rouge	55	66	180	10,5	13
Côtes de Duras moelleux	50	66	185	11,5 (10,5)	14
Montravel blanc	58	70	170	10,5	13
Montravel rouge	50	60	189	11	13,5
Côtes de Montravel	50	60	198	12 (11)	14,5
Haut Montravel	25	30	255	17 (12)	
Saussignac	25	30	272	17 (11)	
Pécharmant	50 (1)	54	198	11,5	13,5
Rosette	50	60	196	12 (11)	15
Monbazillac	30	40	221	14 (12)	15/20
Monbazillac sélection de grains nobles	30	40	255	17 (12)	
IGP Périgord blanc	120	130		9,5	12,5
IGP Périgord rosé	120	130		9,5	12,5
IGP Périgord rouge	120	130		9,5	12,5

(1) rendements variables selon la densité :
de 2500 à 2999 pieds = 40 hl/ha
de 3000 à 3499 pieds = 34 hl/ha
moins de 3500 pieds = 27 hl/ha

(...) TAV agréés
35 hl/ha pour les vignes comprises entre 3500 et 3999 p/ha et 12 hl/ha pour les vignes supérieures ou égales à 4000 p/ha

Les VCI

Appellations	Rendements		VCI (décret 2018-1103)	
	base	butoir	maxi/an	cumul maxi
Bergerac sec	67	77	13	33
Bergerac rosé	62	72		
Bergerac rouge	60	68	12	30
Côtes de Bergerac rouge	50	60		
Côtes de Bergerac Blanc	55	66	11	27
Côtes de Duras sec	60	64/72 (5)	12	30
Côtes de Duras rosé	55	66		
Côtes de Duras rouge	55	66	11	27
Côtes de Duras moelleux	50	66	10	25
Montravel blanc	58	70	11	29
Montravel rouge	50	60		
Côtes de Montravel	50	60	10	25
Haut Montravel	25	30		
Saussignac	25	30		
Pécharmant	50 (1)	54	10	25
Rosette	50	60	10	25
Monbazillac	30	40	6	15
Monbazillac sélection de grains nobles	30	40	6	15
IGP Périgord blanc	120	130		
IGP Périgord rosé	120	130		
IGP Périgord rouge	120	130		

3. Point sur la situation économique de la campagne en cours.

Le directeur présente les données économiques de la campagne (sources IVBD) :

Appellations	Stocks au 01/08/2019	Récolte 2019 cuvées Total du 14/01/2020	Sorties au 31/05/2020	Estimations sorties		Total sorties + estimations	Estimation stock au 31/07/2020	
				06/2020	07/2020			
Bergerac Rouge	223 601	147 716	117 185	13 945	16 433	147 563	223 754	1,52
Côtes de Bergerac Rouge	15 963	3 855	2 623	149	408	3 179	16 638	5,23
Côtes de Duras Rouge	44 802	37 311	21 598	3 558	7 140	32 296	49 816	1,54
Montravel Rouge	4 294	753	539	103	66	708	4 339	6,13
Pechamant	34 999	16 788	9 926	935	1 733	12 594	39 193	3,11
Total Rouges	323 659	206 422	151 871	18 690	25 779	196 340	333 740	
Bergerac Rosé	24 106	46 103	32 787	3 801	7 290	43 877	26 332	0,60
Côtes de Duras Rosé	5 903	10 382	7 397	504	963	8 864	7 421	0,84
Total Rosés	30 009	56 485	40 184	4 305	8 253	52 741	33 753	
Bergerac Blanc sec	27 568	48 090	28 257	3 000	4 126	35 383	40 276	1,14
Côtes de Duras Blanc sec	26 852	27 656	18 413	1 111	2 694	22 218	32 291	1,45
Montravel Blanc sec	2 896	3 341	2 357	628	232	3 217	3 020	0,94
Total Blancs secs	57 317	79 088	49 028	4 739	7 052	60 818	75 586	
Côtes de Bergerac Blanc	41 265	51 725	41 823	4 098	4 808	50 728	42 261	0,83
Côtes de Duras Blanc moelleux	2 006	1 328	1 249	48	206	1 503	1 831	1,22
Côtes de Montravel	1 596	1 197	670	32	90	792	2 002	2,53
Rosette	1 513	1 319	859	55	99	1 013	1 819	1,79
Total Blancs moelleux	46 379	55 569	44 601	4 232	5 202	54 036	47 912	
Haut Montravel	318	4	19	1	1	20	301	15,05
Morbazillac	84 140	63 186	40 497	4 492	6 502	51 491	95 834	1,86
Saussignac	2 134	430	123	34	211	349	2 216	6,35
Total Blancs liquoreux	86 592	63 619	40 639	4 507	6 715	51 040	98 351	
Total Rouges & Rosés	353 668	262 907	192 054	22 995	34 032	249 081	367 494	
Total tous Blancs	190 288	198 276	134 268	13 478	18 969	166 714	221 850	
Total tous Vins	543 956	461 183	326 322	36 473	53 001	415 796	589 344	

4. Conditions de production 2020

Le président indique que les propositions qui sont présentées aujourd'hui sont le fruit des réflexions des comités de section compilées par le conseil d'administration de la FVBD. Les votes se feront à l'issue de chaque présentation, par appellation. Par ailleurs, si personne ne le demande, les votes se feront à mains levées.

Bergerac

La campagne commerciale des Bergerac se termine par une situation des stocks stable sauf en blancs secs avec une forte augmentation. La section propose donc de revenir aux rendements du cahier des charges sauf en rosé ou elle souhaite favoriser la transition entre rouge et rosé.

Possibilité d'un VCI en rouge (8 hl/ha), en blanc sec (10 hl/ha). A confirmer en novembre.

Côtes de Bergerac (blanc) :

Les stocks retrouvent un niveau proche, marché restant stable. Possibilité de dépassement du taux de sucre (+54 gr/l) pour les vins non enrichis. (Nouveau cahier des charges 2015).

Possibilité d'un VCI en Côtes de Bergerac blanc (8 hl/ha).

Appellations	Rdts annuels hl/ha	VCI éventuel	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol
Bergerac sec	67	10	170	10,5
Bergerac rosé	64		170	10,5
Bergerac rouge	60	8	189	11
Côtes de Bergerac rouge	50		198	11,5
Côtes de Bergerac Blanc	55	8	187	11,5

Proposition votée à l'unanimité.

Côtes de Duras :

Compte-tenu de la situation des stocks et des sorties, la section propose de baisser les rendements par rapport à 2019

Appellations	Rendements annuels hl/ha	VCI hl/ha	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol
Côtes de Duras sec	63	6	170	10,5
Côtes de Duras rosé	63	0	180	10,5
Côtes de Duras rouge	60	3	180	10,5
Côtes de Duras moelleux	55	0	185	11,5

Proposition votée à l'unanimité.

Montravel :

Pas de changement par rapport à 2020.

Très bonne campagne de vente en Montravel blanc.

La section propose 64 hl/ha pour Montravel blanc, 50 hl/ha pour Montravel rouge, 52 hl/ha pour Côtes de Montravel et 25 hl/ha en Haut-Montravel.

Ces rendements plus élevés sont accompagnés d'une augmentation des normes analytiques plus élevées à la récolte en rouge et blanc sec.

Proposition votée à l'unanimité.

Saussignac :

25 hl/ha sans coef K.

Proposition votée à l'unanimité.

Pécharmant :

Après la nécessité de reconstruire les stocks après la très mauvaise récolte de 2017, l'appellation dispose maintenant de plus de 3 années de vente en chais. Situation normale pour un vin rouge à rotation lente.

La section propose de maintenir un rendement annuel classique soit 50 hl/ha*.

*** rendements variables selon la densité :**
de 3500 à 3999 pieds = 40 hl/ha
de 3000 à 3499 pieds = 34 hl/ha
moins de 3000 pieds = 27 hl/ha

Proposition votée à l'unanimité.

Rosette :

Situation stable pour l'appellation, la section propose de maintenir 50 hl/ha et d'utiliser le VCI si possible.

Proposition votée à l'unanimité.

Monbazillac :

Après débat au sein du comité de section, il propose un vote entre deux propositions de rendement :

- ✓ 25 hl/ha,
- ✓ 27 hl/ha.

L'expérimentation de VCI est accordée par l'INAO depuis 2018. Pour 2020, la section demandera 4 hl/ha si les conditions de récolte le permettent.

Cette demande est accompagnée d'une hausse de la richesse en sucre des lots (246,5 gr/l = 14,5%) et du TAVN moyen (15,5%).

Le coefficient k

L'appellation Monbazillac maintient un coefficient k de 1.8 permettant une production complémentaire de Côtes de Bergerac Blanc plafonnée à 55 hl/ha.

Production MBZ	22	27	30
Plafond CBB	55	55	55
Calcul	55 – (22 x 1,8)	55 – (27 x 1,8)	55 – (30 x 1,8)
CBB « revendicable »	15,4	6,4	1

Le président de la FVBD donne la parole au responsable de la section, **Guillaume BAROU**.

Ce dernier rappelle le contexte de ce vote. Après discussion, le comité de section était d'accord pour baisser le rendement en 2020 mais le vote présentait un résultat très partagé sur le niveau de cette baisse : 25 ou 27 hl/ha, de fait il a préféré soumettre la question à l'ensemble de la section réunie en AG.

Les principales interventions :

Daniel DUPPERET précise que l'appellation présente un excédent de stock d'environ 15000 hl suite à de très belles récoltes en 2018 et 2019, soit environ 6.5 hl/ha. Dans le même temps les ventes présentent une érosion de 1 à 5% depuis 5 ans.

Cet excès de stock a une incidence directe sur le cours. La stabilisation de l'offre maintenant doit nous permettre d'éviter de brader les vins plus tard.

Benoît BORDERIE insiste sur l'augmentation des surfaces ces dernières années conjuguées à de très belles récoltes en volume.

Guillaume BAROU confirme la nécessité de prendre des décisions pour le marché à court terme mais il aussi important de travailler à moyen et long terme au sujet du développement du commerce et l'encadrement des superficies. Le Comité de section devra y travailler.

Le président passe au vote à bulletin secret.

Exprimés = 70

45 votes pour 27 hl/ha

25 votes pour 25 hl/ha

Les autres conditions de production sont adoptées à l'unanimité à main levées.

Enrichissement :

Compte-tenu de la nouvelle procédure d'autorisation nous attendrons les constats et les recommandations de la commission « maturité » qui se réunira à partir du 10 août si besoin.

Richesse en sucre et TAV naturels :

Pour toutes les appellations du bergeracois, nous introduisons une demande de dérogation pour le millésime 2020 pour le dépassement naturel du TAV maximum. L'opérateur concerné devra assurer une traçabilité interne.

Sucres résiduels (G+F)

Pour l'appellation COTES de BERGERAC (blanc), conformément au nouveau décret du 29 avril 2015, certains lots pourront dépasser 54 gr/l de G+F sous réserve d'avoir été vinifiés sans aucun enrichissement. L'opérateur concerné devra assurer une traçabilité interne.

Valeurs analytiques

Concernant l'Acidité Volatile, le nouveau texte communautaire (606/2009-annexe I C, du 10 juillet 2009) prévoit que les états membres peuvent déroger aux teneurs en vigueur, pour les AOP et certains IGP. C'est le cas depuis l'Arrêté du 11 juillet 2013 modifié le 10 juin 2015 :

- Pour les lots de l'appellation COTES de BERGERAC (blanc) dépassant 54 gr/l de G+F, la teneur en acidité volatile fixée à 25 meq/l,
- Pour l'appellation MONBAZILLAC à 30 meq/l

L'ensemble des propositions sont reprises dans les deux tableaux suivants : rendement et valeur

Appellations	Récolte 2020 propositions du CA du 9 juillet 2020					
	Rdts annuels hl/ha	VCI hl/ha	coef K	Richesse en sucre des lots (gr/l)	TAV naturel minimum moyen %vol	Enrichissement maximum %vol
Bergerac sec	67	10		170	10,5	
Bergerac rosé	64			170	10,5	
Bergerac rouge	60	8		189	11	
Côtes de Bergerac rouge	50			198	11,5	
Côtes de Bergerac Blanc	55	8		187	11,5	
Côtes de Duras sec	63	6		170	10,5	
Côtes de Duras rosé	63			180	10,5	
Côtes de Duras rouge	60	3		180	10,5	
Côtes de Duras moelleux	55			185	11,5	
Montravel blanc	64			178	11	
Montravel rouge	50			198	11,5	
Côtes de Montravel	52			198	12	
Haut Montravel	25		0	255	17	
Saussignac	25		0	272	17	
Pécharmant	50 ⁽¹⁾	4		198	11,5	
Rosette	50	5		196	12	
Monbazillac	25 ou 27	4	1,8	246,5 ⁽²⁾	15,5	
Monbazillac SGN	25 ou 27	4	1,8	255	17	
IGP Périgord blanc	120				9,5	
IGP Périgord rosé	120				9,5	
IGP Périgord rouge	120				9,5	

Valeurs analytiques 2020

Appellations	valeurs analytiques applicables aux vins finis							
	acidité volatile		SO2 TOTAL	G+F	TAV acquis	IPT (Do 280)	FML	degrés max. alcool
	H2SO4	meq						
Bergerac sec	0.88 g/l	18	200 mg/l	≤ 3 g/l				13
Bergerac rosé	0.88 g/l	18	200 ou 250 mg/l (1)	≤ 10 g/l				13
Bergerac rouge	0.98 g/l	20	150 mg/l	≤ 3 g/l			≤ 0.4 g/l	13,5
Côtes de Bergerac rouge	0.98 g/l	20	150 mg/l	≤ 3 g/l			≤ 0.4 g/l	14,5
Côtes de Bergerac Blanc < 54 g/l	0.88 g/l	18	300 mg/l	4 à 54 g/l	11% vol			14,5
Côtes de Bergerac Blanc > 54 g/l	1,225 g/l	25	300 mg/l	> 54 g/l (2)	11% vol			
Côtes de Duras sec	0.88 g/l	18	200 mg/l	≤ 3 g/l				13
Côtes de Duras rosé	0.88 g/l	18	200 mg/l	≤ 3 g/l				13
Côtes de Duras rouge	0.98 g/l	20	150 mg/l	≤ 3 g/l			≤ 0.4 g/l	13
Côtes de Duras moelleux	0.88 g/l	18	300 mg/l	> 12 g/l	10,5% vol			14
Montravel blanc	0.88 g/l	18	200 mg/l	≤ 3 g/l				13
Montravel rouge	0.98 g/l	20	150 mg/l	≤ 3 g/l			≤ 0.4 g/l	13,5
Côtes de Montravel	0.88 g/l	18	300 mg/l	25 à 54 g/l	11% vol			14,5
Haut Montravel	1.47 g/l (4)	30	400 mg/l (6)	≥ 85 g/l	12% vol			
Saussignac	1.47 g/l (4)	30	400 mg/l	≥ 68 g/l	11% vol			
Pécharmant	0.80 g/l	16	150 mg/l	≤ 3 g/l		≥ 50	≤ 0.3 g/l	13,5
Rosette	0.70 g/l	14	300 mg/l	25 à 51 g/l	11% vol			15
Monbazillac	1.47 g/l (5)	30	400 mg/l	≥ 45 g/l	12% vol			15/20 (3)
Monbazillac sélection de grains nobles	1.47 g/l (4)	30	400 mg/l	≥ 85 g/l	12% vol			
IGP Périgord Blanc et Rosé	0,88 g/l	18	200 ou 250 mg/l (1)		10,5% vol			12,5
IGP Périgord Rouge	0,98 g/l	20	150 ou 200 mg/l (1)		10,5% vol			12,5

(1) en fonction des sucres fermentescibles (+ ou - 5 gr/l)

(2) nouveau cdc, les vins peuvent dépasser 54 g/l mais sans enrichissement

(3) la limite est fonction de la technique d'enrichissement utilisée : 15 %vol pour la chaptalisation, 20 %vol pour les TSE

(4) arrêté du 11 juillet 2013 du Ministère de l'Economie et des Finances

(5) arrêté du 10 juin 2015

(6) demande de l'AOOC pour introduire Haut - Montravel dans la liste communautaire des appellations à 400 mg/l

5. Cotisations 2020

Eric CHADOURNE présente les propositions du Conseil d'Administration de la FVBD pour la récolte 2020. Il rappelle les éléments de l'accord de l'AGE du 7 avril 2015 :

Bergerac (60 hl/ha)	Récolte 2014	Récolte 2015	Récolte 2016	Récolte 2017	Récolte 2018	Récolte 2019	Récolte 2020
	0.82€/hl + 3€/ha	0.70€/hl + 10€/ha	0.70€/hl + 11€/ha	0.70€/hl + 12€/ha	0.70€/hl + 13€/ha	0.70€/hl + 14€/ha	0.70€/hl + 15€/ha
	52.2 €/ha	52	53	54	55	56	57 €/ha
Côtes de Bergerac (50 hl/ha)	Récolte 2014	Récolte 2015	Récolte 2016	Récolte 2017	Récolte 2018	Récolte 2019	Récolte 2020
	0.92€/hl + 3 €/ha	0.80 €/hl + 10€/ha	0.80 €/hl + 11€/ha	0.80 €/hl + 12€/ha	0.80 €/hl + 13€/ha	0.80 €/hl + 14€/ha	0.80 €/hl + 15€/ha
	49 €/hl	50	51	52	53	54	55 €/ha
Côtes de Duras (55 hl/ha)	Récolte 2014	Récolte 2015	Récolte 2016	Récolte 2017	Récolte 2018	Récolte 2019	Récolte 2020
	0.70€/hl + 24.5€/ha	0.80€/hl + 20€/ha	0.80€/hl + 19€/ha	0.80€/hl + 18€/ha	0.80€/hl + 17€/ha	0.80€/hl + 16€/ha	0.80€/hl + 15€/ha
	63 €/ha	64	63	62	61	60	59 €/ha

Cotisations ODG 2020/2021

1. Frais ODG (article D644-1 du code rural)	€/hl
Bergerac (blanc)	x 0.70
Bergerac (rosé)	x 0.70
Bergerac (rouge)	x 0.70
Côtes de Bergerac (blanc)	x 0.70
Côtes de Bergerac (rouge)	x 0.80
Côtes de Duras (sec, rosé, rouge, moelleux)	x 0.80
Monbazillac	x 0.80
Monbazillac (sélection de grains nobles)	x 0.80
Montravel (blanc)	x 0.80
Montravel (rouge)	x 0.80
Côtes de Montravel	x 0.80
Haut Montravel	x 0.80
Pécharmant	x 0.80
Rosette	x 0.80
Saussignac	x 0.80
IGP Périgord	x 0.50

2. Cotisation à l'hectare	€/ha
Superficie totale en AOC du bergeracois	x 15.00
Superficie totale en IGP Périgord	x 15.00
Superficie totale en AOC Côtes de Duras	x 15.00

3. Cotisation des sections	€
Vinificateur (cave ou négociant)	X 300

FIN DE LA
CONVERGENCE ENTRE
BERGERAC ET DURAS

Autres cotisations

Participation à la protection contre la flavescence dorée	
Cotisation au GDON du bergeracois	10€/ha
Cotisation prospection pour les superficies hors AOC dans l'aire géographique de Bergerac et Duras	10€/ha

Participation à la protection grêle	
Cotisation à l'ADELFA 24	2€/ha
Sur les superficies AOC+IGP+VSIG en bergeracois et duraquois	

3. Droit INAO (article L642-13 du code rural)	€/hl
Volume total en AOC	x 0,15
Volume total en IGP	x 0,03
4. Frais de contrôle externe (article D644-1 du code rural)	
Volume total en AOC	x 0,15
Superficie total en AOC	x 7,50

Proposition de la section AOC Côtes de Duras

Syndicat des producteurs de Côtes de Duras	
Cotisation pour le financement du projet de reconstruction du bateau « Duc de Duras - Bonhomme Richard »	1€/ha
pour toutes les superficies AOC – IGP – VSIG dans l'aire géographique de Côtes de Duras	

L'assemblée générale adopte ces propositions à l'unanimité par un vote à mains levées, à savoir :

- ✓ Conformément à l'accord de convergence voté en 2015, la cotisation par hectare sera de 15€ pour le Bergeracois, Périgord et Côtes de Duras
- ✓ Maintien des cotisations à l'hl selon le tableau en page 15.
- ✓ Cotisation ha obligatoire pour les récoltes nulle,
- ✓ Cotisation vinificateur = 300€
- ✓ Maintien des cotisation ADELFA et GDON selon le tableau ci-dessus.
- ✓ Cotisation Côtes de Duras pour projet « Bonhomme Richard » (conformément au vote du 26/07/2019 pour une durée de 3 récoltes).

6. Renouvellement du tiers sortant du Comité de Section

Conformément à l'article 20 des statuts et l'article 4 du Règlement Intérieur, l'AG doit renouveler le tiers des Comités de Section. Le renouvellement 2020 par section se répartit de la façon suivante : Bergerac (14 postes), Côtes de Duras (5 postes), Monbazillac (9 postes), Montravel (3 postes), Pécharmant (4 postes), Rosette (1 poste), Saussignac (2 postes) et IGP Périgord (2 postes).

Le tableau ci-dessous reprend le détail de ce renouvellement par section et par année. Le RI prévoit un nombre minimum de représentant, ce nombre n'est pas toujours respecté. Dans d'autre cas la répartition n'est pas conforme. Il peut donc y avoir des ajustements lors du renouvellement.

	Tiers sortants						RI (minimum)			Solde		
	2020	2021	2022	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.	total	ind.	coop.
Bergerac	14	11	11	36	27	9	48	32	16	-12	-5	-7
Côtes de Du	5	6	4	15	5	10	24	13	11	-9	-8	-1
Monbazillac	9	9	10	28	21	7	24	16	8	+4	+5	-1
Montravel	3	6	5	14	11	3	15	10	5	-1	+1	-2
Pécharmant	4	2	3	9	7	2	9	6	3	0	+1	-1
Rosette	1	1	2	4	4	0	6	6	0	-2	-2	0
Saussignac	2	4	4	10	9	1	9	8	1	+1	+1	0
Périgord	2	3	2	7	4	3	7	3	4	0	+1	-1

Nous vous rappelons que le comité de section a pour rôle l'animation de la section mais les décisions restent du ressort de l'AG de section ou du Conseil d'Administration (selon les dossiers).

Vous pouvez vous présenter lors de l'AG mais une candidature préalable par courrier est souhaitable afin de préparer au mieux le renouvellement. Tous les membres renouvelables ont été contactés par courrier.

Elections des administrateurs : (pour info)

Rappel de l'article 20 des statuts : « Elle (la section) élit pour 3 ans ses représentants au conseil d'administration de l'ODG, lors d'une réunion annuelle et selon la répartition prévue à l'article 26 des statuts. »

Ce renouvellement se fera lors de l'AG de la FVBD en janvier 2021.

Comité de section Bergerac/Côtes de Bergerac

	Civilité	Nom	Prenom	Adresse	cp	Ville
co	Madame	ALEM	Sylvie	Le Village du Four	24240	ROUFFIGNAC DE SIGOULES
in	Monsieur	BEIGNER	Benoît	Château Pécany	24240	POMPORT
co	Monsieur	FOURCAUD	Thierry	Le Petit Maine	24610	VILLEFRANCHE DE LONCHAT
in	Monsieur	PIAZZETTA	Jean Marc	Les Brandeaux	24240	THENAC
in	Monsieur	QUEYRAL	Alain	Les Aubilles	24560	St CERNIN DE LABARDE
in	Madame	RIVAL	Laurence	Le Bourg	24500	SINGLEYRAC
in	Monsieur	TRAMIER	Eric	Naudigare	24240	SAUSSIGNAC
in	Monsieur	SIMON	Matthieu	Combet	24240	MONBAZILLAC
in	Monsieur	MAYET	Adrien	Fonnadales	24560	CONNE DE LABARDE

Voté à l'unanimité.

Comité de section Monbazillac

	Civilité	Nom	prénom	Adresse	CP	Ville
in	Monsieur	BEIGNER	Benoît	Château Pécany	24240	ROUFFIGNAC DE SIGOULES
co	Monsieur	DURAND	Michel	La Mouthe	24680	LAMONZIE SAINT MARTIN
co	Madame	GOULARD	Annette	La Carbonnière	24100	ST LAURENT DES VIGNES
in	Monsieur	LABAYE	Jean-Marie	Pécoula	24240	POMPORT
in	Monsieur	LLADOS	Bruno	Les Moulinières	24240	MONBAZILLAC
in	Monsieur	METIFET	Philippe	Haut Montlong	24240	POMPORT
co	Monsieur	PAUTRIZE L	Stéphane	Les Hebras	24240	POMPORT
in	Monsieur	POUGET	Nicolas	Gaec de la Mouthe	24680	LAMONZIE SAINT MARTIN

Voté à l'unanimité.

Comité de section Montravel

in	Monsieur	FAUCHEUX	Eric	Garreau	24230	LAMOTHE-MONTRAVEL
in	Monsieur	DEFFARGE	Quentin	Couin	24230	ST-ANTOINE DE BREUILH

Voté à l'unanimité.

Comité de section Pécharmant

	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	cp	Ville
in	Monsieur	ALTERMATT	Nicolas	Chemin de la Briasse	24100	BERGERAC
in	Monsieur	BAUDRY	Bertrand	Grand Jaure	24100	LEMBRAS
co	Monsieur	CHADOURNE	Éric	La Mouthe	24100	CREYSSE
in	Monsieur	MORAND MONTEIL	Pierre	Grateloup	24520	ST SAUVEUR

Voté à l'unanimité.

Comité de section Rosette

Pas de candidat pour ce tier.

Comité de section Saussignac

	titre	nom	prénom	adresse	cp	ville
in	Monsieur	BARSE	Bernard	Les Graves	24240	GAGEAC ROUILLAC
in	Monsieur	CUISSET	Gérard	Les Miaudoux	24240	SAUSSIGNAC

Voté à l'unanimité.

Comité de section Périgord

	Civilité	Prénom	Nom	Adresse	CP	Ville
co	Monsieur	Philippe	ALLAIN	La Viladie	24560	BOUNIAGUES

Voté à l'unanimité.

Comité de section Côtes de Duras

	CIVILITE	PRENOM	NOM	RAISON SOCIALE	VILLE
co	Monsieur	Rémy	CLERJEAU	EARL DE PETITO	ESCLOTTES
in	Monsieur	Olivier	DELAGE	SCEA des Lacs	SOUMENSAC
co	Monsieur	Alain	PENAUD	SCEA de Gaillot	SAVIGNAC DE DURAS
co	Monsieur	Alain	SOUNALET		SAINT SERNIN
	Monsieur			Domaine des Verdiers	ST JEAN DE DURAS

Voté à l'unanimité.

Le Président,

Le Trésorier,